



Conseil économique et social

Distr. générale
13 juillet 2017
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2017

12-15 septembre 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Plan d'action 2018-2021 de l'UNICEF pour l'égalité des sexes

* [E/ICEF/2017/14](#).



Table des matières

	<i>s</i>	<i>Page</i>
I. Introduction		2
A. Engagement et mandat de l'UNICEF en matière d'égalité des sexes		2
B. Contexte mondial : perspectives et défis		3
II. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes : de 2014-2017 à 2018-2021		4
A. Enseignements tirés du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes		4
B. Théorie du changement du Programme d'action pour l'égalité des sexes		5
III. Résultats des programmes concernant l'égalité des sexes		7
A. Intégration de la question de l'égalité des sexes dans tous les résultats du programme ..		7
B. Bien-être et autonomisation des adolescentes : cinq priorités		10
IV. L'égalité des femmes dans les stratégies et les systèmes institutionnels		17
A. L'intégration de la question de l'égalité des sexes dans des programmes de qualité de vaste portée		17
B. Capacités et responsabilités de promotion de l'égalité des sexes		20
V. Conclusion		22
Annexes		
1. Résultats tangibles de l'intégration de la question de l'égalité des sexes		23
2. Qualité des programmes et poursuite de programmes axés sur l'égalité des sexes à grande échelle : principaux éléments de l'analyse par sexe		27

I. Introduction

A. Engagement et mandat de l'UNICEF en matière d'égalité des sexes

1. Le Plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes décrit la manière dont l'UNICEF entend promouvoir l'égalité des sexes au niveau des activités de l'organisation, dans le droit fil de son plan stratégique pour 2018-2021. Il présente les aspects des résultats des programmes qui ont trait à la problématique hommes-femmes dans les cinq domaines d'action définis par ses objectifs, ainsi que les mesures prises pour renforcer l'égalité des sexes dans les stratégies de changement et dans les systèmes et processus institutionnels.

2. Les travaux menés par l'UNICEF dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des filles et des femmes s'inscrivent dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et s'appuient sur l'historique Déclaration et Programme d'action de Beijing. Il est essentiel de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles pour assurer le respect des droits de tous les enfants. Les droits et le bien-être des enfants dépendent souvent des droits et du bien-être des femmes, et les investissements consacrés à l'égalité des sexes dès l'enfance contribuent aux résultats positifs dont peuvent jouir toute la vie durant les enfants et les communautés auquel ils appartiennent.

3. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes est le plan de route que suivra l'UNICEF durant la période 2018-2021 pour appuyer, avec ses partenaires et les parties prenantes nationales, la réalisation des objectifs concernant l'égalité des sexes tels qu'ils sont présentés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans les objectifs de développement durable. Il fait ressortir l'importance accordée à l'équité par l'organisation face aux inégalités fondées sur le sexe, sachant que les femmes et les filles sont encore plus pénalisées lorsqu'elles sont victimes de la pauvreté, de leur appartenance ethnique, de leur situation, d'un handicap ou encore d'une situation de fragilité et de crise. L'UNICEF se fonde sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes aux niveaux mondial, régional et national, dont il préserve et renforce les aspects les plus efficaces tout en procédant aux ajustements nécessaires pour remédier aux carences et faire face aux problèmes.

B. Contexte mondial : perspectives et défis

4. L'égalité des sexes signifie que les femmes et les filles jouissent des mêmes droits, ont accès aux mêmes ressources, ont les mêmes possibilités et bénéficient des mêmes protections que les hommes et les garçons. Les structures du pouvoir des sociétés du monde entier privilégient pour l'essentiel les garçons et les hommes, de sorte que, pour promouvoir l'égalité des sexes, il faut le plus souvent s'attaquer aux facteurs qui défavorisent les filles et les femmes. Les inégalités entre les sexes caractérisent également les relations personnelles, familiales et sociales et les institutions et ont des incidences non seulement sur les femmes et les filles, mais aussi sur les hommes et les garçons, et les deux sexes doivent mener une action résolue pour promouvoir la justice et l'égalité. Afin d'améliorer l'égalité des sexes,

il faut, d'une part, sensibiliser la population et modifier les comportements et, d'autre part, transformer la dynamique fondamentale du pouvoir qui définit les normes et les relations entre les sexes.

5. Malgré les progrès accomplis sur le plan de l'égalité des sexes à la suite du Programme d'action de Beijing et des efforts menés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les femmes et les filles continuent d'être défavorisées dans de nombreux domaines – notamment la santé, l'éducation, la participation à la vie politique et les possibilités économiques – dans toutes les régions du monde. Par ailleurs, si de nombreuses sociétés évoluent pour attribuer des rôles plus équitables aux hommes et aux femmes, d'autres durcissent encore leurs normes discriminatoires à l'égard des femmes et concentrent le pouvoir chez les hommes.

6. Plus de 300 000 femmes et filles meurent encore chaque année de complications liées à une grossesse ou à un accouchement. Le nombre de filles qui se marient est de 15 millions par an, et celui de celles qui ne sont scolarisées ni dans le primaire ni dans le premier cycle du secondaire en raison de leur pauvreté, de normes discriminatoires à l'égard des femmes, de l'insuffisance des services et de l'absence d'options viables est de 61 millions. Dans le monde entier, les femmes et les filles continuent d'assurer l'essentiel des soins non rémunérés. Dans toutes les sociétés, et en particulier dans les situations humanitaires, les femmes et les filles sont exposées au risque de violence sexiste. Le rapport établi entre violence et masculinité expose de nombreux garçons à des dangers, et des millions d'entre eux adhèrent en grandissant à la culture de la violence dans la famille, la société et la vie politique, qu'ils perpétuent.

7. Étant donné ces défis et la nécessité de lutter contre les inégalités persistantes entre les hommes et les femmes pour pouvoir réaliser des progrès généraux à l'échelle mondiale, les objectifs de développement durable font une place importante à l'égalité des sexes, non seulement en tant qu'objectif distinct (objectif 5), mais aussi en tant que cible des 16 autres objectifs. Les gouvernements, les entités du secteur privé et les intervenants de la société civile sont de plus en plus nombreux à reconnaître qu'il ne sera pas possible de réaliser des progrès si la moitié de l'humanité est laissée pour compte. Ils sont nombreux à demander non plus pourquoi il est important d'assurer l'égalité des sexes, mais comment contribuer à la réalisation de cet objectif.

II. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes : de 2014-2017 à 2018-2021

8. Le Plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes a été formulé en même temps que le Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF, suivant un processus de renforcement mutuel. Le Plan stratégique intègre l'égalité des sexes dans les résultats recherchés dans les cinq domaines d'action, qui sont pertinents aussi bien dans les contextes de développement que dans les situations humanitaires. Il intègre également la problématique hommes-femmes dans les stratégies du programme et les systèmes et processus de base qui permettent d'obtenir des résultats.

A. Enseignements tirés du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes

9. Les efforts d'intégration de l'égalité des sexes déployés par l'UNICEF progressent, mais des problèmes persistent et les résultats obtenus doivent être renforcés. Les avancées tiennent dans une large mesure à la visibilité donnée à cette question dans le Plan stratégique de l'UNICEF, ainsi qu'à l'appui résolu apporté par la direction sous forme de ressources, d'encadrement et du respect du principe de responsabilité. Au niveau exécutif, le Comité directeur du Plan d'action pour l'égalité des sexes a joué un rôle particulièrement important dans le cadre de ses fonctions de supervision et d'orientation.

10. Les quatre priorités ciblées dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes ont mis en relief l'intensité et l'interconnexion des différentes formes d'inégalités auxquelles se heurtent les adolescentes, et ont ainsi aidé l'UNICEF et ses partenaires à mobiliser une action et des investissements mondiaux et locaux dans des domaines tels que le mariage d'enfants et la poursuite des études des filles au niveau du secondaire. Elles ont aussi permis d'approfondir l'analyse des résultats obtenus dans le domaine de l'égalité des sexes et l'adhésion des pays. Les progrès sont toutefois plus lents pour certaines priorités que pour d'autres, et il importe de formuler plus précisément les programmes de l'UNICEF axés sur la santé des adolescents qui visent à promouvoir l'égalité des sexes pour que les engagements de plus en plus importants pris à l'échelle mondiale produisent des résultats.

11. Comme en témoignent de récentes évaluations, il est nécessaire de définir plus précisément ce que signifie, en pratique, l'intégration systématique de la question de l'égalité des sexes dans les travaux de l'UNICEF. Les outils et les directives, notamment l'Examen des programmes axés sur l'égalité des sexes, fournissent une méthode d'analyse par sexe qui permet de présenter les concepts de manière plus concrète au personnel des services extérieurs. Ces outils doivent permettre d'assurer un appui à une plus grande gamme de pays, alors même qu'ils sont en cours d'amélioration.

12. La marche à suivre pour assurer la participation des garçons et des hommes doit être plus clairement présentée dans le cadre des priorités des programmes de l'UNICEF, de même que l'approche qu'il convient de retenir pour promouvoir les travaux du Fonds dans le domaine de l'égalité des sexes et des droits de l'enfant dans les situations fragiles et humanitaires.

13. L'importance accordée à la disponibilité de données solides et de faits établis dans le domaine de l'égalité des sexes est, pour le personnel, l'un des aspects du Plan d'action qui a la plus forte valeur ajoutée, car ces informations non seulement accroissent la crédibilité et la demande de données ventilées par sexe, mais aussi suscitent une demande de données plus détaillées sur les femmes et les hommes, au-delà de cette simple désagrégation.

14. Les investissements dans des compétences de haut niveau dans le domaine de l'égalité des sexes ont été le facteur le plus déterminant des progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action. Le personnel de haut niveau chargé de cette question, en particulier dans les régions, a joué un rôle essentiel pour ce qui est d'améliorer la qualité et la portée des programmes, de renforcer les capacités, de constituer des partenariats et des réseaux internes et externes, de favoriser l'acquisition et le partage de connaissances et les activités de communication et de plaider et

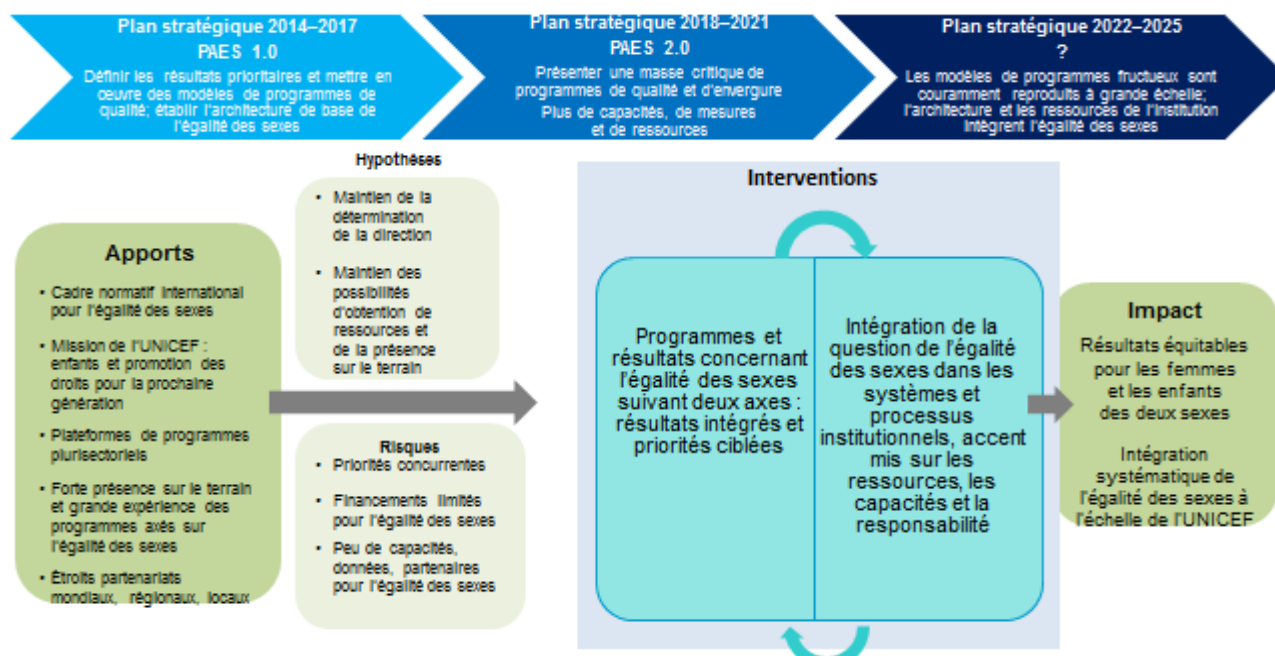
d'encourager la poursuite des mesures plus efficaces ainsi que le respect du principe de responsabilité. Il reste toutefois difficile de réunir des compétences spécialisées adéquates en ce domaine au niveau des pays et des secteurs à tous les échelons de l'organisation et cet objectif continue d'avoir la priorité dans le programme d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes.

B. Théorie du changement du Programme d'action pour l'égalité des sexes

15. L'UNICEF fait avancer l'intégration systématique de la question de l'égalité des sexes, ainsi qu'envisagée dans le Programme d'action de Beijing, en tant que processus de bas en haut et de haut en bas. Le meilleur moyen de mettre à profit les capacités d'une organisation décentralisée comme l'UNICEF consiste à promouvoir des modèles de programmes axés sur l'égalité des sexes produisant des résultats sur le terrain en poursuivant des efforts ciblés et intégrés. Ces derniers finissent par atteindre une masse critique qui provoque une mutation des systèmes et des processus organisationnels. Les efforts déployés de haut en bas grâce à une direction résolue, à un investissement de ressources, au renforcement des capacités et à la définition des attributions sont toutefois aussi importants, car ils fournissent des orientations, permettent de mener une action cohérente et sont sources de légitimité.

16. Comme le montre la figure 1 ci-après, la stratégie retenue par l'UNICEF pour assurer une prise en compte systématique de cette question consiste notamment à intégrer l'égalité des sexes non seulement dans les résultats que doivent produire les programmes, mais aussi dans les systèmes et les processus institutionnels. Le cadre programmatique du Plan d'action définit une démarche suivant deux axes parallèles : a) l'intégration des réalisations en matière d'égalité des sexes dans tous les domaines du programme, et b) la définition des « priorités en matière d'égalité des sexes » ciblées sur l'autonomisation des adolescentes.

Figure 1
Plan d'action pour l'égalité des sexes : théorie du changement



17. La première phase du Plan d'action vise à mettre en place l'architecture de base des ressources humaines et autres capacités axées sur l'égalité des sexes, et à définir la série des résultats du programme devant être atteints en priorité tout en renforçant les systèmes et les ressources utilisés dans le cadre des activités d'exécution et de mesure. Dans certains domaines, des modèles d'excellence établis sur le terrain prennent déjà forme tandis que, dans d'autres, les dimensions de la problématique hommes-femmes sont mieux comprises et les interventions qui produisent des résultats sont mieux documentées et reproduites.

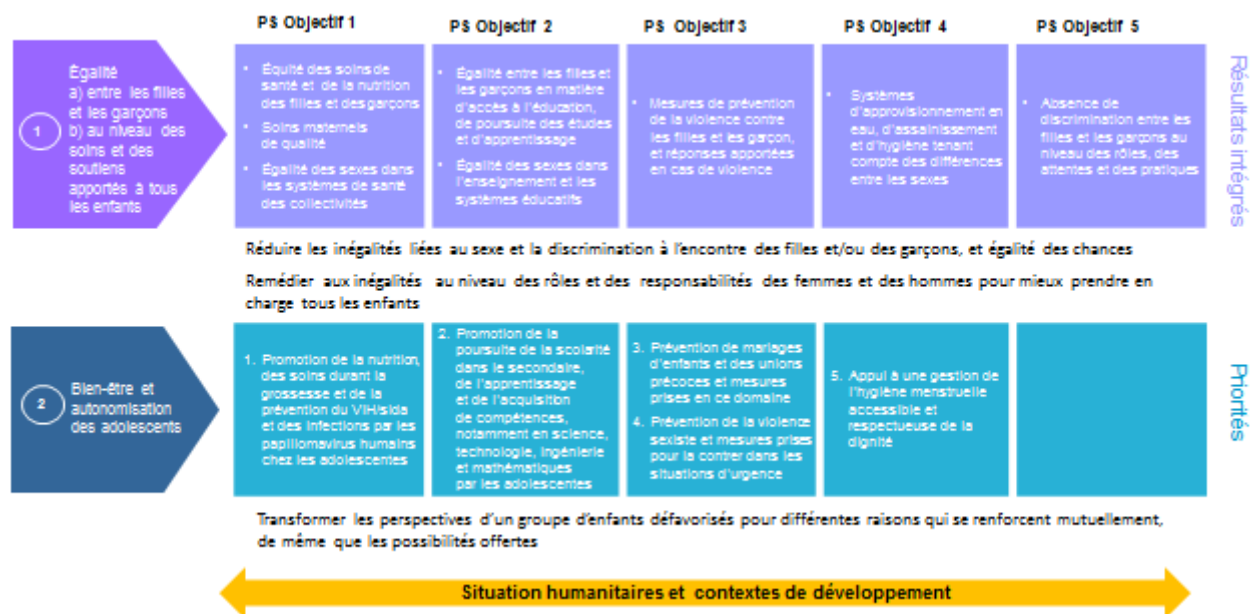
18. La tâche poursuivie dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 est double. Il importe, d'une part, d'accélérer le déroulement du programme en faveur de l'égalité des sexes de manière à couvrir une plus large gamme de questions et de contextes et à produire des résultats qui sont non seulement plus équitables à davantage d'égards, mais aussi de plus grande envergure. Et il faut, d'autre part, intensifier le processus d'intégration de la question de l'égalité des sexes dans les systèmes et processus institutionnels en accroissant les capacités et les compétences spécialisées en ce domaine; en renforçant l'analyse, les données et les outils utilisés; en documentant et en partageant les meilleures pratiques et en améliorant l'allocation et l'utilisation des ressources.

III. Résultats des programmes concernant l'égalité des sexes

19. La question de l'égalité des sexes est intégrée dans les cinq domaines d'intervention du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021. Les résultats des deux axes du programme – l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les domaines du programme et les cinq priorités ciblant l'autonomisation des

adolescentes – sont présentés dans la figure 2 par rapport aux objectifs du Plan stratégique.

Figure 2
Résultats du Plan stratégique pour 2018-2021 dans le domaine de l'égalité des sexes



A. Intégration de la question de l'égalité des sexes dans tous les résultats du programme

20. Le Plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes retient deux thèmes définis de manière à permettre d'intégrer cette question dans les résultats du programme de façon plus tangible et applicable en pratique. Ces thèmes revêtent une importance fondamentale pour les travaux de l'UNICEF et représentent les priorités en ce domaine de nombreux pays et régions dans lesquelles l'organisation opère.

21. Le premier thème concerne l'égalité entre les filles et les garçons, tandis que le second se rapporte à l'égalité entre les sexes au niveau des soins et des soutiens apportés aux enfants. Huit résultats sont définis, qui constituent des modèles de démonstration de l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans tous les programmes. Ces huit résultats de « démonstration » sont intégrés dans le Plan stratégique et assortis d'indicateurs dans le Cadre de résultats.

Égalité entre les filles et les garçons

22. Le premier thème décrit la marche à suivre pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons de la naissance jusqu'à la fin de l'adolescence en s'attaquant aux facteurs de discrimination envers les filles ainsi qu'aux éléments qui défavorisent généralement ces dernières, mais qui peuvent aussi toucher les garçons.

Ce thème guide l'analyse de la nature et de l'ampleur des inégalités entre les sexes basée sur la situation des filles et des garçons dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation et de la protection contre la violence et l'exploitation, ainsi que celle des mesures qui peuvent être adoptées pour y remédier. Il aide également à lutter contre les disparités qui caractérisent les rôles, les responsabilités et la socialisation des filles et des garçons à différents stades de l'enfance.

23. Quatre résultats de démonstration sont mis en relief :

- a) Traitement équitable des filles et des garçons dans le domaine des soins de santé et de la nutrition;
- b) Égalité entre les filles et les garçons en matière d'accès à l'éducation, de poursuite des études et d'apprentissage;
- c) Mesures de prévention de la violence contre les filles et les garçons, et réponses apportées en cas de violence;
- d) Absence de discrimination entre les filles et les garçons au niveau des rôles, des attentes et des pratiques.

Égalité des sexes au niveau des soins et des soutiens apportés à tous les enfants

24. Le deuxième thème concerne le soutien que tous les enfants – quel que soit leur âge ou leur sexe – ont besoin d'obtenir, des femmes en particulier, mais aussi des hommes, pour survivre et se développer. Ce thème fait ressortir le lien étroit entre le traitement des femmes et le traitement des enfants dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'apprentissage et de la protection. Le rapport entre la violence envers les femmes et la violence envers les enfants est bien établi et est particulièrement manifeste dans les situations fragiles et humanitaires.

25. Il est possible de sensiblement améliorer les soins et les soutiens apportés aux enfants en encourageant l'égalité entre les femmes et les hommes, en assurant la participation des hommes – en particulier des pères – et en améliorant les soutiens apportés aux femmes et aux enfants au sein de la famille et de la collectivité ainsi que dans d'autres domaines sociaux essentiels dans lesquels l'UNICEF intervient, comme la santé, l'éducation, la protection, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène.

26. Quatre résultats de démonstration sont mis en relief :

- a) Soins maternels de qualité;
- b) Égalité des sexes dans les systèmes de santé des collectivités;
- c) Égalité des sexes dans l'enseignement et les systèmes éducatifs;
- d) Systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène tenant compte des différences entre les sexes.

27. Les huit résultats du modèle de démonstration sont présentés plus en détail à l'annexe 1. Comme indiqué ci-après, l'UNICEF appliquera les stratégies fondées sur les faits les plus efficaces pour soutenir les efforts déployés à l'échelon national et local dans le but de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des enfants aux niveaux de la famille, des collectivités et des institutions afin d'atteindre ces résultats et ceux que pourront avoir définis les pays.

28. Il est essentiel de renforcer les systèmes locaux et nationaux de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, et ceux de protection sociale de manière à promouvoir l'égalité des sexes. Les interventions de renforcement des systèmes comprennent les contributions techniques et stratégiques aux politiques axées sur la problématique hommes-femmes, aux plans d'action, à l'analyse des budgets et aux financements, conjointement à l'allocation de ressources budgétaires aux activités favorisant l'égalité des sexes, à l'amélioration des données et des systèmes de suivi et au renforcement des capacités des administrateurs et des prestataires de services en ce domaine. Par exemple, les efforts déployés pour assurer l'égalité des sexes dans le cadre du renforcement des systèmes de santé devraient contribuer non seulement à améliorer la santé des mères et des nouveau-nés, mais aussi à renforcer des effectifs de santé de qualité favorisant la promotion des femmes en tant que professionnelles.

29. L'UNICEF mobilisera les populations locales, comme elle sait si bien le faire, pour lutter contre les attitudes, les comportements et les normes sexistes et aider hommes et les femmes à catalyser des transformations sociales équitables pour les deux sexes. Par exemple, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour modifier les responsabilités, les normes et les rôles traditionnels qui constituent des entraves pour les filles ou les garçons, l'UNICEF et ses partenaires collaboreront avec les animateurs de collectivité, les enseignants, les agents sanitaires, les parents de même qu'avec les filles et les garçons, directement, en communiquant des messages et en poursuivant un dialogue et, indirectement, par l'intermédiaire des organes d'information, des médias sociaux et de l'initiative U-Report.

30. Les activités de communication et de plaidoyer basées sur les faits qui visent à modifier les lois et les politiques, et en particulier à accroître les financements intérieurs, contribuent dans une mesure importante à promouvoir l'égalité des sexes ainsi que le bien-être et les droits de l'enfant. Par exemple, l'UNICEF soutient les travaux de recherche et de plaidoyer qui aident les pouvoirs publics et les parties prenantes à s'attaquer aux problèmes découlant de l'étroite relation entre le mariage d'enfants et les grossesses précoces, le manque d'instruction des filles, le taux de survie des enfants et les retards de croissance.

31. Pour que les programmes axés sur l'égalité des sexes atteignent les populations et produisent des résultats, il importe que des solutions viables recueillent l'adhésion des administrations et des partenaires locaux, qui assurent leur poursuite sur une grande échelle et de manière durable. Au lieu de mener des interventions axées sur l'égalité des sexes dans le cadre de différents projets, les bureaux de l'UNICEF examineront les possibilités d'assurer la poursuite durable d'un programme à grande échelle dès le début de sa conception – notamment en intégrant les interventions dans les systèmes existants et en faisant appel à des partenaires ayant un grand rayon d'action.

32. Les innovations au niveau des programmes axés sur l'égalité des sexes capturent l'imagination d'un nombre grandissant d'agents de l'UNICEF qui examinent de nouveaux produits, mécanismes de prestations et possibilités de production de données pour surmonter certains des défis les plus persistants en ce domaine. L'UNICEF exploitera son pouvoir de mobilisation pour soutenir des stratégies novatrices, les financements intérieurs et les capacités locales et obtenir des résultats équitables pour les femmes et les hommes. Par exemple, dans les situations humanitaires, il poursuivra des opérations pilotes d'application de technologies de l'information pour cartographier les risques de violence sexiste,

recueillir des commentaires sur les services et faciliter la participation des femmes et des filles aux services et aux systèmes qui ont des répercussions sur leur vie ainsi que la prise de décision par ces dernières en ces domaines.

B. Bien-être et autonomisation des adolescentes : cinq priorités

33. Dans de nombreuses régions, la puberté marque pour une fille le moment auquel des limites sont imposées à ses mouvements, sa scolarité, ses amitiés, sa sexualité et son expérience de la vie, alors que c'est souvent le contraire pour les garçons. Les adolescentes assument de surcroît la charge des travaux domestiques, sont censées se marier ou être sexuellement actives et risquent une grossesse tout en étant en butte à des violences notamment sexistes. En raison de ces obstacles, des millions d'adolescentes du monde entier ne peuvent pas réaliser leur potentiel.

34. Les cinq priorités accordent une attention particulière au groupe d'enfants que constituent les adolescentes défavorisées, pour lequel la réalisation d'investissements dans de multiples domaines interconnectés offre la possibilité de changements porteurs de transformations et source d'effets multiplicateurs persistants pour leur famille, leur communauté et, surtout, la génération suivante. L'UNICEF a pour mandat de promouvoir les droits de l'enfant; à cet égard, les filles qui sont confrontées à de plus grandes privations lorsqu'elles parviennent à l'adolescence constituent une responsabilité particulière, mais elles représentent aussi un espoir de changement. Les cinq priorités considérées ci-après couvrent les objectifs 1, 2, 3 et 4 du Plan stratégique de l'UNICEF, et revêtent une importance particulière dans les situations humanitaires et de développement :

a) Promotion de la nutrition, des soins pendant la grossesse, de la prévention du VIH/sida et des infections par les papillomavirus humains chez les adolescentes;

b) Promotion de la poursuite par les adolescentes de la scolarité au niveau du secondaire, de l'apprentissage et de l'acquisition de compétences, notamment en science, technologie, ingénierie et mathématiques;

c) Prévention du mariage d'enfants et des unions précoces et mesures prises pour y faire face;

d) Prévention de la violence sexiste et mesures prises pour y répondre dans les situations d'urgence;

e) Facilitation d'une gestion de l'hygiène menstruelle accessible dans la dignité.

35. Ces priorités diffèrent quelque peu des quatre priorités du Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes. Dans le Plan d'action 2018-2021, la santé des adolescents est définie plus précisément et simplement, compte tenu des différences entre les sexes, et la gestion de l'hygiène menstruelle constitue une priorité distincte. L'accent est mis non seulement sur l'enseignement secondaire, mais aussi sur les compétences, en particulier en science, technologie, ingénierie et mathématiques, et les unions précoces sont considérées en même temps que le mariage d'enfants.

36. La prise en compte de l'égalité des sexes dans les différents secteurs facilite la collaboration et une action efficace, ce qui permet d'obtenir des améliorations à plus

d'un égard. Par exemple, la scolarisation des filles contribue à prévenir le mariage d'enfants et des unions précoces, deux situations étroitement liées aux grossesses d'adolescentes et au risque d'infection à VIH, ainsi qu'au risque de faire l'objet de violence. Les carences nutritionnelles des adolescentes ont des incidences sur leurs capacités d'apprentissage et de survie à un accouchement. Les conflits et les situations d'urgence non seulement exposent dans une plus large mesure les filles à la violence sexiste, mais accroissent aussi leurs risques sanitaires, réduisent leurs possibilités d'éducation et peuvent forcer le recours à des mécanismes de survie tels que le mariage d'enfants et les unions précoces.

1. Promotion de la nutrition, des soins durant la grossesse et de la prévention du VIH/sida et des infections par les papillomavirus humains chez les adolescentes

37. Bien que l'adolescence soit source de nouveaux risques de santé pour les filles et pour les garçons, des millions de filles sont confrontées à des facteurs de vulnérabilité propres à leur sexe, qui ont des conséquences pour le reste de leur vie : grossesse, augmentation du risque d'infection à VIH, d'infection par les papillomavirus humains et de cancer du col de l'utérus, et carences nutritionnelles. Depuis 2016, 73 bureaux de pays de l'UNICEF ciblent en priorité la santé des adolescents compte tenu des différences entre les sexes, en collaborant avec les gouvernements et les partenaires pour promouvoir une démarche intégrée de la santé sexuelle et de la procréation et des droits en ces domaines en tant qu'éléments fondamentaux du bien-être et de l'autonomisation des filles.

38. L'UNICEF s'appuiera sur ces progrès durant la période 2018 à 2021, en mobilisant les partenariats qu'il a forgés, en particulier avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et en faisant fond sur les travaux poursuivis dans tous les secteurs pour assurer des services de santé intégrés de qualité, propres à chaque âge et sexe, et pour favoriser des environnements sociaux et des politiques plus équitables pour les deux sexes de manière à réduire les risques de santé courus par les filles et les résultats négatifs en ce domaine.

39. Nutrition. La pauvreté et les normes sexuelles peuvent, conjointement, limiter l'accès des filles à des aliments nutritifs, et les exposer à un risque accru de malnutrition alors même qu'elles courent un plus grand risque de détérioration de leur état de santé sous l'effet de la puberté et, dans de nombreux cas, par suite d'une grossesse, d'un accouchement et de l'allaitement. Les efforts déployés à l'échelle mondiale pour répondre aux besoins nutritionnels des adolescents, sur une grande échelle, s'intensifient, en particulier pour les filles, et trouvent un écho dans les programmes nationaux. L'UNICEF fournit actuellement un appui aux gouvernements pour leur permettre d'assurer, chaque année, des services de nutrition à 40 millions d'adolescents, dont environ la moitié sont des filles.

40. D'ici à 2021, l'UNICEF soutiendra le déploiement d'efforts sur une plus grande échelle pour fournir une série d'interventions intégrées prenant en compte les différences entre les sexes qui doivent permettre de lutter, chaque année, contre la malnutrition de 70 millions d'adolescentes, scolarisées ou non. Il collaborera avec les partenaires de développement et les partenaires humanitaires dans le cadre des grandes initiatives mondiales telles que l'initiative « Renforcer la nutrition » pour mener une action de plaidoyer et générer des éléments probants permettant de déterminer quels sont les programmes modulables de nutrition et d'éducation

intégrés qui permettent de transformer la vie des filles, et de remédier aux lacunes généralisées des données sur la nutrition des adolescents et des adolescentes.

41. Soins durant la grossesse. Une grossesse durant l'adolescence expose une fille et son nouveau-né à de plus grands risques de complications et de décès qu'une grossesse plus tardive. Durant les crises humanitaires, le risque de décès associés à une grossesse est deux fois plus élevé pour les filles âgées de 15 à 19 ans et cinq fois plus élevé pour les filles âgées de 10 à 14 ans que pour les femmes ayant une vingtaine d'années.

42. Entre 2018 et 2021, l'UNICEF fera fond sur les solides antécédents qu'il a établis en forgeant des partenariats efficaces pour fournir aux adolescentes des soins prénatals et postnatals cruciaux et leur permettre d'accoucher avec l'assistance d'un personnel qualifié et ainsi préserver la sécurité et la dignité des jeunes mères et aider un plus grand nombre d'enfants à prendre un bon départ dans la vie. Il continuera aussi de travailler en partenariat avec le FNUAP pour prévenir les grossesses des filles en améliorant leurs connaissances dans le domaine de la santé sexuelle et de la procréation et en élargissant leur accès à des services.

43. L'UNICEF et ses partenaires renforceront les services de soins de santé fournis aux adolescentes enceintes dans les centres de santé et poursuivront des activités de sensibilisation à l'échelon local, notamment dans le cadre d'alliances mondiales comme « Toutes les femmes, tous les enfants ». L'UNICEF aidera les gouvernements à donner aux systèmes de santé publique ordinaires les moyens de répondre aux besoins des filles enceintes et d'appliquer des normes de services de santé adaptées aux adolescents dans le cadre d'initiatives axées sur la fourniture de soins de qualité pour promouvoir la santé maternelle et infantile.

44. VIH et sida : malgré les progrès accomplis à l'échelle mondiale pour ralentir la propagation du VIH, le nombre de nouveaux cas d'infection augmente de manière disproportionnée chez les adolescentes, qui est le seul groupe affichant un accroissement du nombre de décès associés au sida. L'UNICEF soutient le développement et l'application de plans et d'investissements nationaux basés sur les faits pour prévenir les infections à VIH chez les adolescentes dans 25 pays ciblés grâce à l'initiative « Tous inclus », en partenariat avec des organismes des Nations Unies, des gouvernements et, notamment, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

45. Durant la période 2018-2021, l'UNICEF et ses partenaires accéléreront le rythme et accroîtront l'ampleur des interventions actuellement menées pour lutter contre la propagation du VIH parmi les adolescentes dans les contextes caractérisés par une forte prévalence d'infections, et aideront les gouvernements à renforcer les actions de plaidoyer basées sur des observations ainsi que la collecte de données ventilées par sexe et par groupe de population aux niveaux infranational et local. Ils appuieront également la conception et la mise en œuvre de séries d'interventions de prévention combinée adaptées aux besoins des adolescentes, en les associant à des dons en espèces, à des mécanismes de protection sociale, à un appui psychosocial, à des conseils visant à réduire les risques et à des programmes d'information sur le VIH/sida et les tests de dépistage.

46. Papillomavirus humains : la vaccination contre les papillomavirus humains, qui sont des virus à transmission sexuelle pouvant causer un cancer du col de l'utérus, revêt une importance cruciale pour la protection de la santé des adolescentes. Les normes contraignantes imposées aux femmes et à leur sexualité

empêchent toutefois trop souvent les filles de recevoir ce vaccin qui peut être administré dans de bonnes conditions de sécurité et qui sauve la vie. L'UNICEF est l'un des principaux partenaires du Programme mondial conjoint des Nations Unies pour la prévention du cancer du col de l'utérus, de l'Alliance Gavi et de l'OMS qui s'emploie à faire bénéficier les adolescentes des pays en développement du vaccin contre les papillomavirus humains en poursuivant des travaux de recherche et en fournissant des services.

47. Entre 2018 et 2021, l'UNICEF et ses partenaires fourniront un appui aux pays désireux d'administrer le vaccin contre les papillomavirus humains. En tant que fournisseur de vaccins et principal partenaire du Programme élargi de vaccination, l'UNICEF facilitera le déploiement de ce vaccin et l'expansion des services de vaccination. Il soutiendra l'adoption de stratégies de communication tenant compte des différences entre les sexes pour contrer les idées fausses et expliquer la protection conférée par le vaccin aux filles afin de promouvoir son acceptation et son administration.

2. Promotion de la poursuite de la scolarité au niveau du secondaire, de l'apprentissage et de l'acquisition de compétences, notamment en science, technologie, ingénierie et mathématiques par les adolescentes

48. Les faits montrent que promouvoir l'éducation secondaire des filles est l'une des stratégies de développement les plus porteuses de transformations dans lesquelles il est possible d'investir. L'achèvement de leurs études secondaires procure aux filles et à la société les avantages les plus notables – que ce soit en accroissant considérablement le montant des gains qu'elles peuvent accumuler durant leur vie, ou en réduisant le mariage des enfants, les retards de croissance et la mortalité maternelle et infantile.

49. Dans les pays où l'accès à l'enseignement secondaire et les taux d'achèvement de ce cycle d'instruction ne sont pas les mêmes pour les garçons et les filles, ce sont généralement celles-ci qui sont défavorisées. Elles le sont encore plus quand elles sont pauvres ou appartiennent à des minorités ethniques ou linguistiques, et quand elles vivent en zone rurale ou dans des quartiers urbains de taudis. Même lorsqu'elles achèvent leurs études secondaires, les attentes traditionnelles associées à leur sexe peuvent empêcher les filles d'acquérir des connaissances essentielles, d'avoir suffisamment confiance en elles et de s'affirmer, et aussi d'avoir accès aux innovations et aux technologies dont elles ont besoin pour être compétitives sur le marché du travail.

50. En 2016, 60 programmes de pays de l'UNICEF ont donné la priorité à la scolarisation des filles dans le secondaire. Jusqu'en 2021, l'UNICEF s'emploiera à renforcer ses travaux et à en accroître l'échelle pour soutenir les adolescentes défavorisées et leur permettre d'achever leurs études secondaires et d'améliorer leurs compétences, notamment en science, technologie, ingénierie et mathématiques. Il appuiera les efforts déployés par les pays pour renforcer des systèmes d'éducation équitables pour les deux sexes et réduire les obstacles sociaux, culturels et financiers liés au sexe pour améliorer l'éducation des adolescentes.

51. L'UNICEF collaborera avec d'importants partenaires, parmi lesquels l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), le Partenariat mondial pour l'éducation, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque mondiale, pour soutenir des investissements visant à éliminer les obstacles à l'éducation liés à l'éloignement et

promouvoir des politiques de réinsertion des jeunes mères et de gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles. L'accent sera mis sur l'application de mesures de protection sociale, notamment des transferts monétaires, pour améliorer le passage des filles dans le secondaire et la poursuite de leurs études à ce niveau.

52. L'UNICEF soutiendra le développement des compétences des filles dans le secondaire grâce à l'application de modèles pouvant être intégrés dans les systèmes nationaux, pour leur permettre d'acquérir des capacités propices à leur épanouissement personnel et leur promotion sociale ainsi qu'à l'obtention d'un emploi, en particulier dans des domaines où elles sont insuffisamment représentées. Il soutiendra, dans le cadre de partenariats forgés, entre autres, avec l'UNGEI, la conception et l'application de mécanismes ayant pour objet de prévenir et contrer la violence sexiste au niveau national et à celui des écoles.

3. Prévention de mariages d'enfants et des unions précoces et mesures prises en ce domaine

53. Le monde compte actuellement 750 millions de femmes et de filles mariées avant leur dix-huitième anniversaire. Le mariage d'enfants prive les filles de leur enfance et limite leurs perspectives durant leur vie en réduisant leur niveau d'instruction, en accroissant le nombre de grossesses durant l'adolescence et en favorisant la violence domestique. Pendant la période du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes, l'UNICEF et ses partenaires, notamment le FNUAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'initiative « Filles, pas épouses », et de nombreux gouvernements ont joint leurs efforts pour inclure le mariage d'enfants dans les priorités du programme de développement international, en en faisant une cible du cinquième objectif de développement durable. L'UNICEF, qui est chargé de l'indicateur permettant de suivre les progrès au regard de cette cible, continue de promouvoir la collecte et l'utilisation de données et de faits sur les mariages d'enfants.

54. En 2016, 60 bureaux de pays de l'UNICEF répartis dans toutes les régions s'efforçaient de prévenir le mariage d'enfants et les unions précoces et de fournir un soutien aux filles déjà mariées ou membres d'une union. Au cours des quatre prochaines années, l'UNICEF s'emploiera, dans le cadre du Programme mondial visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants qu'il coordonne avec le FNUAP, à apporter un appui aux 12 pays couverts par le programme et à diffuser les enseignements tirés des interventions fructueuses auprès de tous les pays qui se penchent sur cette question, notamment ceux qui sont en proie à des conflits ou en situation d'urgence. Il faudra, pour cela, accélérer le rythme de l'établissement de programmes dans les régions où la prévalence et la charge des mariages d'enfants sont particulièrement fortes, et aussi apporter un soutien aux pays des différentes régions en partageant avec eux des connaissances et en leur fournissant des outils et des orientations de manière à favoriser la constitution d'un solide réseau de praticiens à l'échelle mondiale.

55. L'UNICEF continuera de travailler avec les gouvernements pour apporter un soutien à la formulation, à la budgétisation et à l'application de plans d'action nationaux concernant les mariages d'enfants et d'encourager la modification des textes de loi, en collaboration avec la société civile et les autorités. Il sera essentiel de renforcer et d'intégrer dans les systèmes nationaux des modèles d'intervention modulables pour promouvoir la capacité d'action des filles et la poursuite de leur scolarité, et créer un environnement porteur dans les écoles ainsi que dans les

systèmes juridiques. Des efforts seront aussi déployés pour renforcer les systèmes de santé de manière à faciliter la fourniture d'informations et de services en matière de santé sexuelle et de la procréation répondant aux besoins des adolescentes. Les modèles modulables qui permettent d'assurer la participation des mères, des pères, des garçons, des collectivités et d'autres intervenants influents seront reproduits de manière à élargir la portée des actions menées pour modifier les normes sexistes et investir dans le développement et l'autonomisation des adolescentes. Les programmes soutenus par l'UNICEF visent à faire bénéficier au moins 2,5 millions d'adolescentes d'interventions de prévention et de soins d'ici à 2021 dans le cadre de la lutte contre le mariage d'enfants.

4. Prévention de la violence sexiste et mesures prises pour la contrer dans les situations d'urgence

56. La violence sexiste est l'une des violations des droits fondamentaux les plus répandues à l'échelle mondiale. Les situations de conflit, les catastrophes et les déplacements peuvent intensifier les différentes formes de ce type de violence qu'endurent les filles et les femmes en temps de paix et de stabilité, tout en limitant la possibilité, pour les survivantes, d'obtenir un soutien par le biais, notamment, des services de santé. L'UNICEF a dû intensifier sa préparation et ses interventions pour faire face à cette violence dans les situations d'urgence en raison de l'ampleur grandissante des crises humanitaires. En 2016, il a permis à 4,6 millions de femmes, de filles et de garçons de 53 pays de bénéficier d'un ensemble de services de prévention et d'intervention en cas de violence sexiste dans les situations d'urgence.

57. En partenariat, notamment, avec des groupes locaux de femmes, le FNUAP, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et le Comité international de secours, l'UNICEF continuera de faire fond sur les activités qu'il mène dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la protection et de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour prévenir et combattre la violence sexiste dans les situations d'urgence et pour intégrer des mesures de prévention et d'atténuation dans les actions de tous les groupes thématiques qu'il dirige. Il lui faudra pour cela continuer de mener des interventions axées sur ce type de violence dans les situations d'urgence qui assurent, notamment, des services coordonnés pouvant sauver la vie des victimes de violences sexuelles; améliorent la sécurité des filles et des femmes en distribuant de troussees d'hygiène féminine; mettent en place des programmes pour offrir des espaces sécurisés et planifier la sécurité avec les collectivités; renforcent les activités des travailleurs sociaux et les systèmes protection sociale et de santé; s'attaquent aux normes et pratiques sexistes préjudiciables; et encouragent l'établissement de cadres législatifs et politiques favorables.

58. L'UNICEF renforcera aussi les capacités de ses agents dans tous les secteurs couverts par ses programmes pour lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, notamment en assurant une formation couvrant le module de ressources du programme de l'UNICEF pour la lutte contre ce type de violence dans les situations d'urgence et les directives émises en ce domaine par le Comité permanent interorganisations en 2015. Il contribuera à l'écosystème mondial de l'apprentissage et de l'innovation dans le domaine de la violence sexiste dans les situations d'urgence, notamment en mettant à l'essai, dans le cadre d'opérations pilotes, des technologies numériques pour cartographier les risques en ce domaine, améliorer la participation des femmes et des filles et promouvoir la prise de décisions par ces dernières sur la forme que doivent revêtir les services. Afin de

renforcer l'apprentissage et d'améliorer les interventions de manière à répondre à l'évolution des besoins des filles et des femmes dans les situations d'urgence, l'UNICEF mesurera les effets au niveau des pays de la mise en œuvre de son dispositif minimum d'intervention en cas de violence sexiste dans les situations d'urgence, et améliorera la visibilité et la diffusion des pratiques donnant de bons résultats.

5. Appui à une gestion de l'hygiène menstruelle accessible et respectueuse de la dignité

59. La possibilité pour les adolescentes de gérer leur cycle menstruel dans de bonnes conditions de sécurité et dans le respect de leur vie privée et de leur dignité est essentielle à leur santé, à leur bien-être psychosocial et à leur mobilité. Des millions de filles disposant de ressources très limitées et vivant dans des situations d'urgence sans avoir accès à des installations et à des fournitures adéquates qui leur permettraient de gérer leur hygiène menstruelle sont, non seulement en butte à la stigmatisation et à l'exclusion sociale, mais aussi privées d'importantes possibilités éducatives, sociales et économiques. Il est important de leur fournir des ressources et des informations de qualité dans le domaine de la gestion de l'hygiène menstruelle pour leur donner confiance en elles et un sentiment de liberté. De surcroît, ces actions préparent le terrain à d'autres interventions porteuses de transformation pour les femmes, telles que la préparation à la vie active, la promotion des droits et de la santé sexuelle et de la procréation et la fourniture d'un soutien au niveau de la collectivité.

60. En 2016, l'UNICEF a aidé des filles de 45 pays à mieux gérer leur menstruation, dans le cadre d'une composante de plus en plus importante des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène qu'il poursuit dans les écoles, et il a permis à près d'un million de filles et de femmes vivant dans des situations d'urgence d'obtenir des produits d'hygiène menstruelle. Il a également contribué de manière cruciale à accroître la visibilité donnée à la gestion de l'hygiène menstruelle à l'échelle mondiale, en mobilisant des partenaires par le biais de forums tels que la Conférence virtuelle sur la gestion de l'hygiène menstruelle et la réunion intitulée « MHM in Ten », en collaboration avec la société civile, les gouvernements, les milieux universitaires, des groupes de femmes et des spécialistes de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

61. Durant la période 2018 à 2021, l'UNICEF travaillera avec ces partenaires ainsi que d'autres, parmi lesquels l'OMS, l'UNESCO, WaterAid, et des intervenants du secteur privé, pour développer et accroître la portée de ses efforts de gestion de l'hygiène menstruelle; il s'appuiera à cette fin sur des travaux de recherche menés dans 14 pays pour concevoir et mettre en œuvre un ensemble de programmes plurisectoriels modulables donnant accès aux adolescentes à des informations, à un appui, à des services et à des installations essentiels dans des situations caractérisées par des ressources limitées. Ce programme sera mis à l'essai et intégré dans des plateformes permettant de le déployer à grande échelle pour couvrir les adolescentes, scolarisées ou non, et prendre en compte les besoins particuliers des filles handicapées et des filles vivant dans des situations de conflit et de catastrophe.

IV. L'égalité des femmes dans les stratégies et les systèmes institutionnels

62. Il est essentiel d'améliorer les stratégies et les systèmes de l'UNICEF pour mieux prendre en compte la question de l'égalité des sexes de manière à obtenir des résultats dans le cadre des programmes et permettre à l'institution d'honorer les engagements qu'elle a pris en ce domaine, tels qu'ils sont énoncés dans l'examen quadriennal complet et dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Comme indiqué dans son Plan stratégique, l'UNICEF intégrera systématiquement l'égalité des sexes dans : a) les stratégies nécessaires à la conception et à la mise en œuvre de programmes de qualité de vaste portée, et b) les capacités et les attributions des systèmes institutionnels qui doivent permettre d'exécuter efficacement ces stratégies.

A. L'intégration de la question de l'égalité des sexes dans des programmes de qualité de vaste portée

63. Dans le but de favoriser la conception et l'exécution de programmes de qualité visant à promouvoir l'égalité des sexes, l'UNICEF continuera d'aider les gouvernements et d'autres partenaires à procéder à de robustes analyses par sexe. Il investira dans la standardisation des outils, l'assistance technique et la formulation d'orientations, dont les principales caractéristiques sont examinées ci-après et décrites plus en détail à l'annexe 2.

64. L'UNICEF collaborera avec ses partenaires dans le but de déterminer la cause et l'ampleur des facteurs liés au sexe qui font obstacle à l'obtention de résultats positifs pour les enfants, et de concevoir des options modulables ayant l'adhésion des pays qui permettent de réunir les ressources, les compétences et les contributions des différentes parties prenantes de manière à produire des résultats à grande échelle.

65. Surtout, l'UNICEF renforcera les moyens dont il dispose pour procéder à une analyse par sexe durant le processus de formulation des programmes de pays afin de déterminer la valeur ajoutée de ses propres efforts de promotion de l'égalité des sexes, en collaboration avec le gouvernement et ses partenaires.

1. Production et utilisation de données ventilées par sexe et de faits probants

66. Les données ventilées par sexe et les faits probants sont le socle sur lequel repose un programme de qualité axé sur l'égalité des sexes. Pour dûment identifier les enfants qui sont défavorisés, et déterminer dans quelle mesure et de quelle manière ils le sont, il est essentiel de ventiler les données par sexe, en considérant souvent conjointement d'autres types de décomposition (âge, pauvreté, handicap, etc.). L'UNICEF donnera, dans la mesure du possible, la priorité à la collecte et à l'analyse de données ventilées et encouragera l'utilisation de mesures plus complexes des inégalités entre les sexes, au-delà de la simple parité.

67. L'UNICEF collaborera avec ONU-Femmes, le FNUAP et d'autres entités pour appuyer l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données concernant les filles et ventilées par sexe pour les indicateurs de la première catégorie des objectifs de développement durable, notamment en renforçant les capacités des régions et des

pays. Il travaillera avec ces partenaires pour intégrer les mesures améliorées dans l'enquête en grappes à indicateurs multiples, le programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, les enquêtes et les recensements nationaux et les données administratives recueillies pour les systèmes d'éducation, de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, et de suivi humanitaire. Dans le cadre de sa participation au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe, l'UNICEF aidera les organismes nationaux de statistique à améliorer leurs produits pour leur permettre de suivre les progrès en direction des cibles des objectifs de développement durable concernant l'égalité des sexes.

68. L'UNICEF s'emploiera également à améliorer les sources de qualité et à caractère participatif de données sur les hommes et les femmes, et exploitera des sources de données novatrices provenant des médias sociaux et d'autres plateformes. Les données ventilées par sexe seront présentées de manière conviviale et plus largement diffusées, notamment par le biais de plateformes Web, conjointement à d'autres initiatives et portails des Nations Unies concernant les données sur les disparités entre les sexes, comme le programme phare des données sur les objectifs de développement durable d'ONU-Femmes. La base de données probantes sur les interventions efficaces tenant compte de la question de l'égalité des sexes et porteuses de transformation fournit aussi à l'UNICEF et à ses partenaires des fondations plus solides pour l'établissement de leurs programmes.

2. Analyse par sexe en vue de la conception et de l'exécution de programmes efficaces

69. Les travaux de l'UNICEF doivent être fondés sur des analyses par sexe de haute qualité faisant ressortir la nature et l'ampleur des inégalités qui ont des répercussions sur la situation des enfants. Ils viseront, jusqu'à la fin de 2021, à renforcer l'Examen des programmes axés sur l'égalité des sexes qui englobe ces analyses et normalise leur utilisation dans les pays et les domaines d'activité. L'analyse par sexe deviendra un aspect systématique de la planification, de la conception et de l'examen des programmes de pays.

70. L'application du cadre d'analyse des relations causales liées au sexe sera élargie de manière à intégrer l'analyse par sexe dans l'analyse de la situation du programme de pays; il faudra, à cette fin, recenser les répercussions, dans un contexte particulier, des inégalités entre les sexes sur la situation des enfants et sur les facteurs intermédiaires et structurels qui déterminent cette dernière. Par exemple, en Asie du Sud et de l'Est, et de plus en plus en Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, la préférence pour les fils est la cause profonde de l'insuffisance des soins de santé donnés aux filles et de la négligence avec laquelle elles sont traitées. En Afrique orientale et australe, les disparités observées dans le domaine de la santé résultent d'une dynamique différente : l'ampleur du risque de contracter le VIH/sida auquel sont exposées les adolescentes est due à la pauvreté et aux rapports sexuels transgénérationnels.

71. L'évaluation des goulets d'étranglement et des obstacles liés au sexe fera partie intégrante de l'analyse menée pour déterminer l'ordre de priorité des interventions, leur site et les modalités qui sont les plus efficaces et applicables. Les obstacles liés au sexe qui nuisent à la situation des enfants vont du manque de ressources, de sécurité, de mobilité, de connaissances et de pouvoir de prise de décisions des femmes et des filles, à la division du travail entre les hommes et les

femmes et aux normes sexistes. Le manque de mobilité d'une mère – que ce soit en raison de normes prohibitives ou de l'absence de moyens de transport – peut faire obstacle à l'obtention de bons résultats, par exemple en empêchant la vaccination d'un enfant, le traitement d'une pneumonie ou d'un retard de croissance, ou encore la déclaration d'une naissance.

72. L'existence de possibilités et d'options témoigne, en revanche, de conditions favorables à la promotion de l'égalité des sexes. Dans les pays dans lesquels il opère, l'UNICEF soutiendra les efforts déployés par les gouvernements et les intervenants de la société civile pour progresser en direction des objectifs nationaux d'égalité des sexes en s'appuyant sur les lois et politiques favorables en vigueur, les capacités institutionnelles, les travaux de recherche, les bases de données probantes et les actions complémentaires des partenaires. Les relations établies de longue date avec les ministères de la condition féminine ou de la protection de la femme et de l'enfant, qui sont en mesure de mobiliser et de coordonner les efforts intersectoriels axés sur la réalisation des priorités nationales, ouvrent de vastes perspectives en ce domaine. L'analyse par sexe soutenue par l'UNICEF peut mettre en relief les partenariats qu'il serait possible de forger avec d'autres organismes publics ou ministères disposés à promouvoir l'égalité des sexes – par exemple, le ministère de la santé pour la fourniture de soins maternels de qualité, ou le ministère de l'éducation pour la promotion de l'éducation des filles.

3. Partenariats et cohérence

73. L'UNICEF continuera de mobiliser les solides alliances qu'il a établies avec les organismes des Nations Unies et d'autres entités d'envergure mondiale pour favoriser les progrès dans le domaine de l'égalité des sexes. Sa collaboration avec le FNUAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes, en particulier, lui permet d'agir dans cinq domaines d'intervention essentiels du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : la violence à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation économique des femmes et des filles, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation (notamment la cessation des mariages d'enfants), et les ressources consacrées aux programmes en faveur de l'égalité des sexes. Les programmes actuellement poursuivis conjointement par l'UNICEF et le FNUAP dans le but de mettre un terme au mariage d'enfants et aux mutilations génitales féminines sont des exemples manifestes d'actions menées conjointement par des organismes dont les missions distinctes se chevauchent à certains égards pour accroître la qualité des programmes et en élargir la portée.

74. L'UNICEF continue de jouer son rôle au sein du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, de l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement chargée de l'égalité des sexes et du groupe chargé de la problématique hommes-femmes du Comité permanent interorganisations, ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies. Au niveau des pays, il continuera d'avoir un rôle central en établissant les priorités en matière d'égalité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies par le biais du processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En tant que membre des groupes thématiques sur l'égalité des sexes et d'autres initiatives interinstitutions, l'UNICEF soutiendra le suivi des résultats obtenus au regard des objectifs de développement durable, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

75. L'UNICEF, en tant que partenaire essentiel des gouvernements, de la société civile, des organismes de recherche et du secteur privé, continuera de contribuer à la recherche de nouvelles options et de ressources supplémentaires pour accroître le financement des efforts axés sur l'obtention de résultats équitables pour les enfants des deux sexes.

4. Ressources

76. Les ressources dégagées dans le cadre du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes ont permis à l'UNICEF de constituer une équipe de base pour l'égalité des sexes qui a contribué de manière déterminante à l'obtention des résultats affichés à ce jour. L'investissement initial effectué aux fins de la mise en place de ces compétences spécialisées a été inclus dans le budget intégré de l'institution. L'affectation de ressources ayant un effet de catalyse se poursuivra, notamment grâce à la création de postes supplémentaires pour la collecte de données et de faits probants et les actions humanitaires axés sur la problématique hommes-femmes, et surtout pour le renforcement des capacités en ce domaine.

77. Le montant total des dépenses consacrées à la promotion de l'égalité des sexes sera fonction du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et de l'examen quadriennal complet. Les efforts déployés pour accroître les financements dans le domaine de l'égalité des sexes se poursuivront, en même temps que l'intégration des budgets au titre des compétences spécialisées, des partenaires et des activités en ce domaine dans le contexte des efforts de mobilisation et d'utilisation de ressources dans tous les secteurs.

B. Capacités et responsabilités de promotion de l'égalité des sexes

1. Organisation capable et en apprentissage permanent dans le domaine de l'égalité des sexes

78. L'UNICEF tirera profit du renforcement des capacités et des compétences spécialisées dans le domaine de l'égalité des sexes, en particulier au niveau des pays et dans les secteurs, résultant du Plan d'action 2014-2017, pour lancer une initiative à l'appui des femmes en 2017 dans le double objectif : a) d'accroître la robustesse des capacités des responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes et de l'ensemble du personnel en matière d'analyse par sexe, de données, de mesures et d'établissement de programmes appliqués; et b) de constituer un corps de spécialistes des questions d'égalité des sexes hautement qualifiés – en particulier dans les secteurs – qui ont une compréhension approfondie de la programmation appliquée et des mesures dans le domaine de l'égalité des sexes et dans au moins un autre secteur.

79. Le programme de renforcement des capacités des spécialistes des questions de l'égalité des sexes sera mis en œuvre au sein de l'UNICEF ainsi que par les partenaires intéressés des secteurs du développement et de l'action humanitaire, pour contribuer à élargir la portée des compétences spécialisées en ce domaine opérant sur le terrain.

80. Cet effort de renforcement des capacités est poursuivi conjointement à la mise en place d'un système d'établissement des qualifications, qui détermine les normes de haute compétence dans le domaine de l'égalité des sexes et définit la progression professionnelle du personnel. Les pays, les régions et le siège bénéficieront aussi

d'un appui qui leur permettra d'investir dans une plus large mesure dans des équipes travaillant en collaboration et dans des structures de gestion qui facilitent l'adhésion générale et la contribution des spécialistes des questions sectorielles et de l'égalité des sexes à l'obtention de résultats équitables pour les enfants des deux sexes.

81. L'UNICEF intensifiera ses efforts pour améliorer la gestion des connaissances et tenir le personnel informé des évolutions et des meilleures pratiques concernant l'établissement de programmes axés sur l'égalité des sexes et les changements organisationnels. Il étendra également la portée des réseaux mondiaux et régionaux appuyant l'égalité des sexes établis depuis 2014 en systématisant les plateformes de partage de l'information. Le personnel recevra un appui par le biais d'une plateforme Web indiquant les ressources de l'UNICEF et comportant des liens vers d'autres portails de ressources pour l'égalité des sexes d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires essentiels.

82. L'UNICEF s'appuiera sur les acquis récents pour progresser en direction de la parité des sexes à tous les niveaux hiérarchiques, mais en priorité aux postes de haut niveau. Il a pour objectif d'assurer la pleine parité des sexes aux postes de niveau P-5 et de rang supérieur (48 % de ces postes sont actuellement occupés par des femmes) d'ici à 2021.

83. L'UNICEF se veut être un lieu de travail plus soucieux de l'égalité des sexes, et encourage tous les membres du personnel à tirer parti des politiques favorables à la famille, notamment les congés de maternité et de paternité et les horaires flexibles. Il continuera de procéder à une enquête annuelle auprès du personnel et d'utiliser d'autres données pour déterminer le degré de satisfaction et de préoccupation des agents de sexe masculin et de sexe féminin, pour pouvoir prendre des mesures en conséquence et les intégrer dans les décisions prises par la direction. Un appui sera fourni aux initiatives axées sur l'accès des femmes à des postes de responsabilité.

2. Responsabilité de l'organisation en matière de résultats dans le domaine de l'égalité des sexes

84. La responsabilité de l'obtention de résultats dans le domaine de l'égalité des sexes, tels qu'énoncés dans le Plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes et dans le Plan stratégique, continuera d'être gérée suivant une voie hiérarchique allant du Bureau du Directeur général aux directeurs des régions puis aux représentants des pays qui doivent, en fin de compte, produire les résultats sur le terrain. Le Comité directeur du Plan d'action pour l'égalité des sexes continuera d'être chargé de suivre la mise en œuvre du Plan, et plus particulièrement du renforcement des capacités, de l'allocation des ressources et des progrès accomplis au niveau des résultats, y compris les progrès affichés par les programmes au niveau des pays et des divisions et par les indicateurs de résultats.

85. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes étant aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, les résultats des programmes et de l'institution sont définis dans le Cadre de résultats du Plan stratégique. Les progrès accomplis seront mesurés par rapport aux indicateurs de résultats et de produits de ce dernier plan.

86. Les progrès en direction d'une conception de programmes de haute qualité seront suivis au moyen de quatre indicateurs clefs de performance du Plan stratégique : a) les bureaux de pays procèdent à de robustes analyses par sexe; b) les descriptifs des programmes de pays respectent ou dépassent les normes d'excellence

dans le domaine de l'égalité des sexes; c) les bureaux de pays respectent ou dépassent les normes relatives à l'égalité des sexes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et de la responsabilité; et d) les indicateurs de performance des approches sectorielles des Nations Unies sont respectés. L'UNICEF s'inspirera du recours par le PNUD au « label égalité des sexes » pour récompenser les pays obtenant des résultats supérieurs aux normes établies pour les indicateurs clefs de performance b) et c) et encouragera ainsi une saine émulation.

87. Trois autres indicateurs de gestion permettront de suivre les progrès accomplis au niveau des capacités et des ressources : a) la parité des sexes aux postes de niveau P-5 et de rang supérieur; b) le pourcentage de membres du personnel présentant les conditions requises ayant suivi un programme de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes; et c) le pourcentage des dépenses consacrées à l'établissement de programmes principalement axés sur la parité des sexes. Ce dernier indicateur figure parmi ceux adoptés par tous les fonds et programmes pour l'examen quadriennal complet.

88. L'UNICEF poursuivra ses efforts pour renforcer sa fonction d'évaluation de manière à mieux intégrer la question de l'égalité des sexes dans les évaluations des programmes. Les enseignements tirés de l'évaluation des fonctions humanitaires de l'UNICEF ont débouché sur la conception d'un nouveau plan de formation des effectifs des bureaux de pays, et à la détermination des critères d'évaluation des programmes qui permettront de mieux juger des résultats obtenus dans le domaine de l'égalité des sexes. L'UNICEF procédera en 2019 à une évaluation approfondie de l'efficacité avec laquelle il intègre systématiquement une démarche antisexiste dans ses activités.

V. Conclusion

89. L'UNICEF est résolu à assurer l'égalité des sexes, essentielle à sa mission qui consiste à permettre à tous les enfants, en particulier les enfants les plus défavorisés, de jouir de leurs droits, et à poursuivre ses efforts pour contribuer à la réalisation de progrès en direction des objectifs de développement durable. Il exploitera la dynamique observée à l'échelle mondiale ainsi que les succès et les leçons tirées de la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes pour accroître l'ampleur de ses travaux de promotion en ce domaine durant la période 2018-2021; il mènera à cette fin les programmes de haute qualité sur une plus grande échelle pour en élargir la portée et en intensifier les effets. Il lui faudra pour cela renforcer les partenariats existants et en forger de nouveaux avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires; suivre une démarche mieux ciblée sur les programmes qui s'attaquent aux obstacles liés au sexe de manière à obtenir de meilleurs résultats pour tous les enfants, et surtout les adolescentes; et continuer d'investir dans le renforcement des capacités de l'UNICEF pour améliorer sa contribution à l'égalité des sexes et au bien-être des enfants, des familles et des collectivités.

Annexe 1

Résultats tangibles de l'intégration de la question de l'égalité des sexes

Égalité entre les filles et les garçons (1)

Égalité des sexes au niveau des soins et des soutiens apportés à tous les enfants (2)

Objectif 1

Équité des soins de santé et de la nutrition des filles et des garçons (1)

Les disparités entre les sexes dans le domaine de la nutrition, des soins de santé et des traitements, ainsi que des normes culturelles et collectives telles que la préférence pour les fils ou les rapports sexuels intergénérationnels contribuent aux écarts entre les taux de mortalité et de morbidité des garçons et des filles. Pour remédier à cette situation, l'UNICEF :

- Collectera et analysera des données ventilées par sexe qui pourront servir de base à la conception d'interventions adaptées;
- Renforcera les établissements sanitaires et les plateformes communautaires pour remédier aux inégalités entre les sexes au niveau des soins et des conseils;
- Mettra au point des indicateurs pertinents pour améliorer les données et les mesures, et mettra à l'essai des interventions axées sur les aspects de la santé mentale des adolescents liés à leur sexe dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Soins maternels de qualité (2)

L'absence de soins maternels de qualité, en particulier durant le travail, l'accouchement et immédiatement après la naissance, contribue dans une mesure considérable à la persistance de l'ampleur des taux de morbidité et de mortalité maternelle et néonatale. L'UNICEF :

- Collaborera avec ses partenaires au renforcement des systèmes nationaux aux fins de l'application des normes de qualité des soins maternels et néonataux de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), notamment en assurant : une prise en charge des femmes respectueuse et soucieuse de préserver leur dignité; l'approvisionnement en eau, l'existence de services d'assainissement, l'alimentation électrique et la disponibilité de fournitures médicales dans les établissements sanitaires; l'amélioration des connaissances et des informations que possèdent les femmes et les membres de leur famille sur les soins prénatals et postnatals et sur les options d'allaitement pour donner aux femmes les moyens de prendre des décisions adaptées à leur état de santé et à leurs besoins.

Égalité des sexes dans les systèmes de santé des collectivités (2)

Les disparités entre les sexes sont généralisées au niveau du personnel de santé, les femmes étant souvent moins payées, surchargées de travail et sous-représentées au niveau des professionnels, des cadres de supervision et des décideurs. Les travailleuses sanitaires des collectivités, en particulier, sont souvent peu qualifiées, sont des bénévoles ou ont un emploi temporaire. Dans le cadre des efforts qu'il déploie avec ses partenaires pour établir des systèmes de santé plus équitables pour les deux sexes, capables de fournir des services de qualité aux enfants et aux familles, l'UNICEF :

- Favorisera la professionnalisation des agents sanitaires de sexe féminin ou masculin travaillant en première ligne – en collectant et en utilisant des données sur leur rôle et les effets de leurs activités, suivant une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes ;
- Plaidera en faveur de l'adoption de politiques nationales équitables pour les deux sexes et de l'octroi de financements aux systèmes de santé des collectivités pour leur permettre de former, payer et autonomiser les agents sanitaires de manière adéquate et assurer un équilibre entre les deux sexes dans cette catégorie professionnelle essentielle

Objectif 2

Égalité entre les filles et les garçons en matière d'accès à l'éducation, de poursuite des études et d'apprentissage (1)

Les normes sexistes sont les fondements des obstacles à l'accès à une éducation de qualité rencontrés par les filles et les garçons. Les obstacles auxquels se heurtent les filles comprennent le mariage d'enfants, la violence sexiste, les carences des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et la lourde charge imposée par les tâches ménagères. Les garçons, quant à eux, sont assujettis à diverses pressions, qui peuvent tenir à la nécessité de gagner de l'argent ou aux stéréotypes de la masculinité qui encouragent l'absentéisme scolaire. L'UNICEF :

- Collaborera avec les gouvernements et les partenaires à la formulation de plans nationaux pour le secteur de l'éducation pour lutter contre les obstacles financiers et socioculturels à l'obtention d'une éducation de qualité. Ces plans viseront à prévenir la violence sexiste, à encourager l'application de mesures telles que les transferts monétaires et les programmes d'alimentation scolaire, à éliminer les stéréotypes sexistes des matériels pédagogiques, à apprendre aux enseignants des méthodes pédagogiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, et à promouvoir des possibilités d'apprentissage formel et non formel, en particulier dans les situations humanitaires.

Égalité des sexes dans l'enseignement et les systèmes éducatifs (2)

Il est essentiel que les systèmes éducatifs puissent faire appel tout autant à des enseignantes qu'à des enseignants d'un bon niveau pour assurer une éducation plus équitable aux filles et aux garçons et favoriser un enseignement de qualité aux enfants, en particulier pour améliorer les acquis scolaires. L'UNICEF :

- Collaborera avec les gouvernements au déploiement des enseignants pour faciliter le placement des enseignantes dans des lieux sûrs et soutenir la formulation de politiques soucieuses de l'égalité des sexes pour promouvoir les enseignants des deux sexes;
- Encouragera une formation des enseignants avant et en cours d'emploi tenant compte de la problématique hommes-femmes, et donnera aux enseignants des moyens adéquats d'assurer la sécurité des enfants à l'école;
- Veillera à ce que les filles défavorisées aient accès à des formations pédagogiques les préparant au métier d'enseignante de manière à former un groupe d'enseignantes de qualité.

Objectif 3

Mesures de prévention de la violence contre les filles et les garçons, et réponses apportées en cas de violence (1)

Les causes, les risques, les formes et les répercussions de la violence sont souvent différents selon le sexe. Par exemple, seules les filles subissent des mutilations génitales féminines, et les femmes et les filles sont davantage exposées à des actes de violence au sein de la famille ou du couple; les garçons risquent dans une plus large mesure de devenir des enfants soldats ou de connaître la violence de gangs. Pour lutter contre la violence subie par les enfants des deux sexes, l'UNICEF :

- Renforcera les capacités et les systèmes de multiples secteurs pour leur permettre de fournir des services adaptés à chaque sexe et de donner un accès à la justice permettant de promouvoir l'égalité des sexes, en particulier en milieu scolaire ;
- Encouragera la poursuite d'efforts pour changer les normes sociales et les comportements au sein des collectivités et des institutions de manière à modifier les attitudes et les pratiques donnant lieu à des actes de la violence;
- Mettra l'accent sur les différences entre les sexes dans le cadre de la mise en œuvre d'un ensemble de stratégies visant à mettre un terme à la violence à l'égard des enfants, formulées conjointement par de multiples partenaires pour promouvoir une action harmonisée.

Objectif 4

Systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène tenant compte des différences entre les sexes (2)

Les femmes et les filles sont responsables, dans une mesure considérable, de la collecte et de l'utilisation de l'eau au sein du ménage et souffrent de manière disproportionnée de l'absence de services d'assainissement et d'hygiène, en particulier dans les situations humanitaires. Elles ne sont néanmoins que rarement invitées à participer à la conception et à la gestion des ressources et des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. L'UNICEF :

- Déterminera si les modèles actuellement utilisés pour établir les programmes, notamment les efforts d'assainissement total pilotés par la collectivité, ou les nouveaux modèles tels que les démarches basées sur le marché, soutiennent réellement l'autonomisation des femmes sur le plan économique et les aident à gagner du temps;
- Renforcera les systèmes tenant compte des disparités entre les sexes utilisés pour mesurer et suivre les résultats donnés par la contribution des femmes dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en particulier dans les situations d'urgence, de manière à apporter des éléments concrets qui permettent d'accroître l'efficacité des programmes et d'apporter des fournitures utiles, telles que des trousseaux d'hygiène féminine.

Objectif 5

Absence de discrimination entre les filles et les garçons au niveau des rôles, des attentes et des pratiques (1)

Les rôles et pratiques discriminatoires s'entendent de règles, de comportements, d'attitudes et d'attentes différentes pour les garçons et pour les filles qui limitent leurs droits, compromettent leur bien-être et réduisent les possibilités qui s'offrent à eux. Pour remédier aux politiques discriminatoires ainsi qu'aux processus de socialisation qui définissent de manière négative les pratiques et les rôles dévolus à chacun des deux sexes, l'UNICEF :

- Aidera les collectivités à faire évoluer les vues de la société et à promouvoir des changements de comportement dans le cadre de programmes axés sur les responsabilités parentales, la petite enfance et l'autonomisation des adolescents;
- Favorisera l'offre de services de prise en charge des enfants d'un coût abordable et équitable pour les deux sexes qui réduisent la charge assumée par les femmes dans le domaine des soins, font participer les pères et les hommes aux soins donnés aux enfants et améliorent les compétences et l'avancement professionnel des employés de garderies qui sont pour l'essentiel des femmes;
- Encouragera la modification et la mise en œuvre de politiques en poursuivant une action de sensibilisation, en produisant et en utilisant des données, et en utilisant des systèmes de suivi de politiques évitant toute discrimination entre les filles et les garçons dans le domaine de la petite enfance, des activités extrascolaires, des formations, du sport, de la formation professionnelle et du mentorat.

Annexe 2

Qualité des programmes et poursuite de programmes axés sur l'égalité des sexes à grande échelle : principaux éléments de l'analyse par sexe

Figure 1
Processus d'élaboration des programmes de pays axés sur l'égalité des sexes



Figure 2
Examen des programmes axés sur l'égalité des sexes

Les bureaux de pays de l'UNICEF doivent obligatoirement procéder à un examen de la situation en matière d'égalité des sexes au moins une fois durant le cycle de programmation. L'Examen des programmes axés sur l'égalité des sexes guide à chaque étape les bureaux de pays pour les aider à renforcer leurs programmes en ce domaine dans le droit fil des priorités nationales, du Plan stratégique et du Plan d'action pour l'égalité des sexes. Il est un outil essentiel qui permet aux bureaux de pays d'intégrer la question de l'égalité des sexes à toutes les étapes du processus d'élaboration du descriptif du programme de pays.

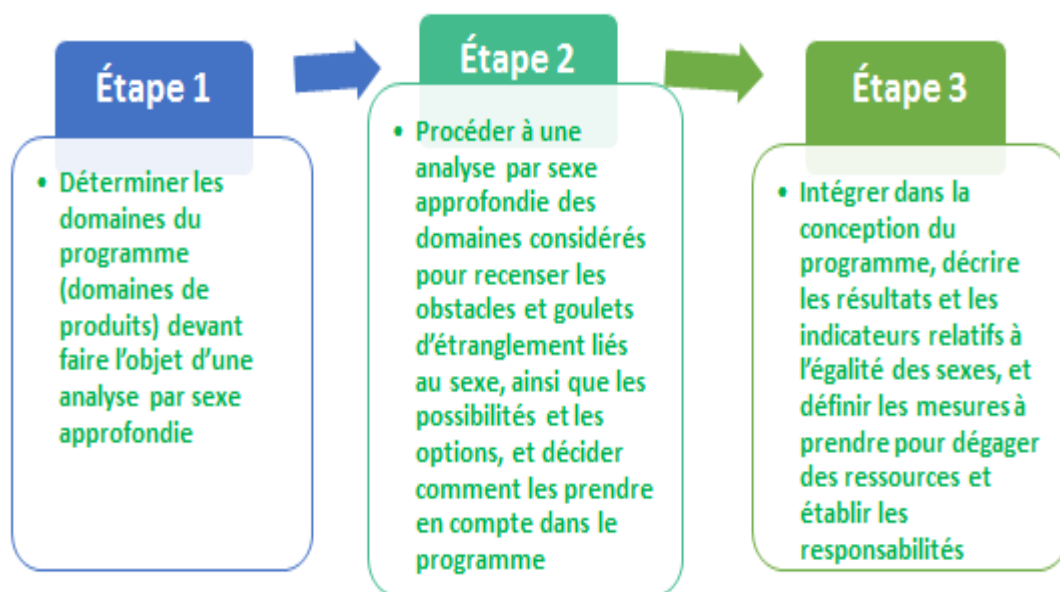


Figure 3

Les cinq principes du Plan d'action pour l'égalité des sexes pour l'intégration de cette question dans les programmes

Des programmes soucieux de l'égalité des sexes porteurs de transformations doivent être :

Pour être efficaces, favorables à l'égalité des sexes ou porteurs de transformations, les programmes doivent être :

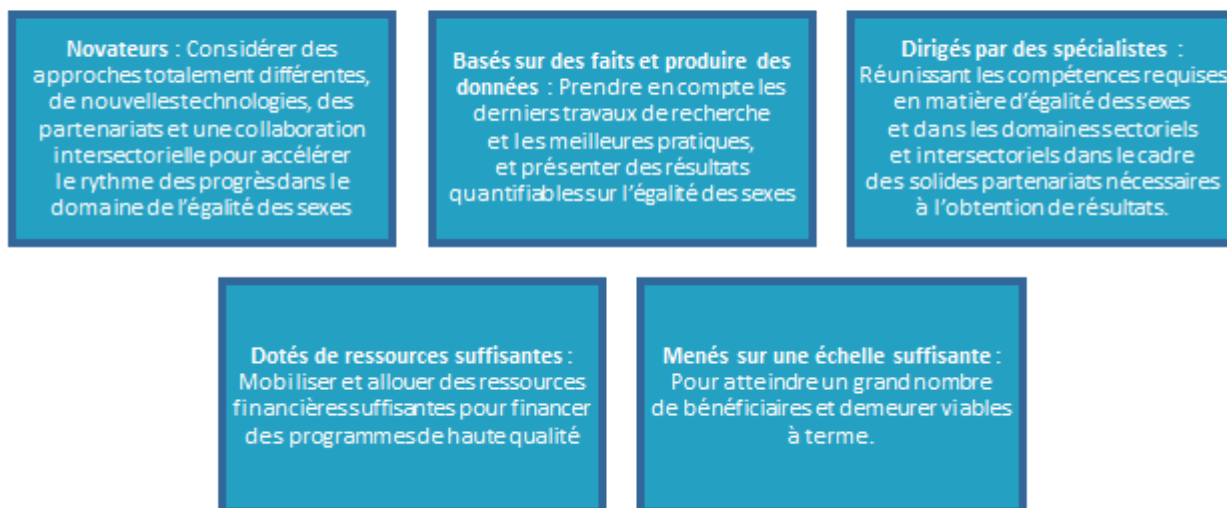


Figure 4

Cadre des relations causales du Plan d'action pour l'égalité des sexes

Le cadre des relations causales du Plan d'action pour l'égalité des sexes sert à déterminer comment et où les inégalités entre les sexes ont des répercussions sur la situation des enfants et, par conséquent, à élaborer des programmes pour remédier aux problèmes et déterminer quels moyens utiliser pour suivre les résultats. Le cadre détermine en particulier comment les inégalités entre les sexes, au niveau des facteurs déterminants et intermédiaires, ont une influence sur les résultats obtenus par les filles et par les garçons. L'obtention de résultats équitables amorce à son tour une chaîne de réactions propices à des modifications générationnelles en faveur de systèmes et de normes plus équitables pour les deux sexes.

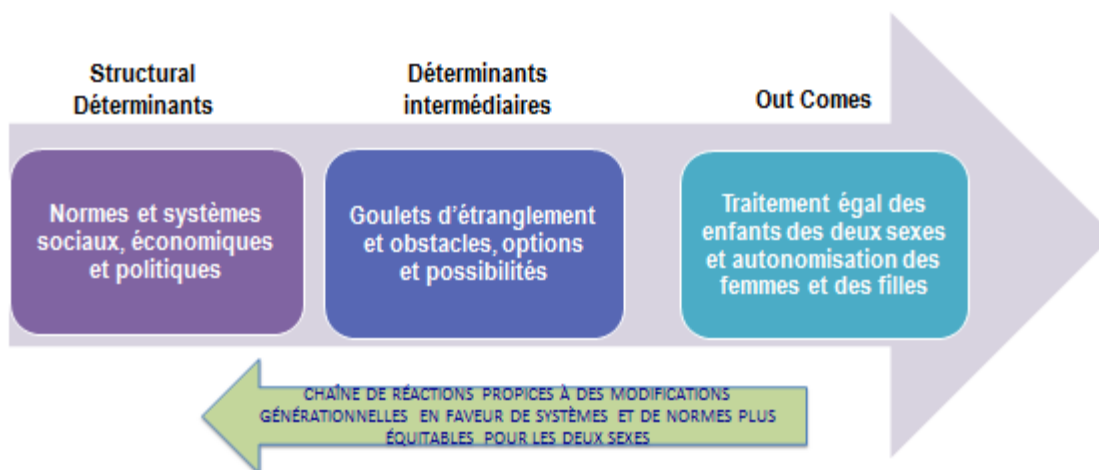


Figure 5

Utilisation de données et de faits probants sur les disparités entre les sexes

Les données sur les résultats relatifs à l'égalité de traitement des enfants peuvent se rapporter à la fois aux filles et aux garçons (comme le niveau d'instruction), seulement aux filles (comme la proportion d'adolescentes enceintes), essentiellement aux filles (comme le pourcentage de filles mariées alors qu'elles étaient encore des enfants), ou encore essentiellement aux garçons (comme le pourcentage d'enfants soldats).

La ventilation par sexe n'est qu'une première étape. Cette ventilation doit être effectuée compte tenu d'autres éléments tels que l'âge, le niveau de revenus, etc. Les profils des données nationales peuvent être radicalement différents des profils mondiaux. Certaines données ventilées par sexe peuvent être trompeuses par suite des mesures utilisées et doivent donc être corroborées par d'autres données.

Il est possible d'obtenir des données de qualité ventilées par sexe auprès de sources autres que les enquêtes démographiques et sanitaires et les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, notamment les systèmes de suivi de la santé et de l'éducation, les recensements nationaux et d'autres statistiques, les données en temps réel provenant des activités de suivi des opérations humanitaires et diverses sources de données qualitatives et à caractère participatif.

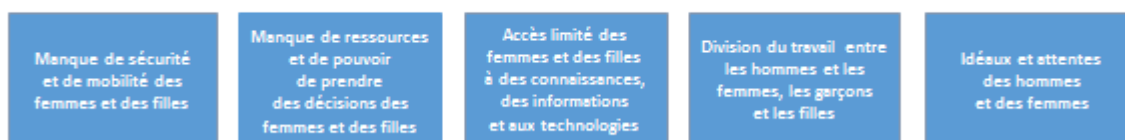
Il est important de considérer non seulement les données sur les résultats en matière d'égalité des sexes, mais aussi les données sur les facteurs déterminants. Les profils de répartition par sexe et les données nationales sur des indicateurs qui donnent une idée générale du degré d'égalité des sexes ainsi que de la condition des femmes, des filles et des garçons dans le pays sont d'importantes sources d'information.

Figure 6

Égalité des sexes – obstacles et goulets d'étranglement, options et possibilités

Dès lors que les inégalités entre les sexes qui ont des répercussions négatives sur la situation des enfants sont recensées, il est possible de recourir à des analyses des obstacles et des goulets d'étranglement, des options et des possibilités pour déterminer comment remédier aux disparités.

Goulets d'étranglement et obstacles



Options et possibilités

